



Ferme-Neuve

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- 1) Le premier projet de règlement numéro 23-33, modifiant le règlement 23 relatif au zonage. Ce premier projet de règlement a pour objet :
 - De modifier des dispositions concernant les normes pour les terrains de camping aménagés;
 - De modifier une disposition concernant les normes des animaux communément associés à une exploitation agricole ou commerciale;
 - De modifier une disposition concernant les marges de recul des bâtiments principaux;
 - De modifier des dispositions concernant les bâtiments accessoires aux catégories d'usage « Résidences »;
 - De modifier une disposition concernant les clôtures;
 - De modifier une disposition concernant les stationnements;
 - De modifier des dispositions concernant les éléments permis dans les cours;
 - De modifier des dispositions spécifiques aux travaux en bande de protection riveraine;
 - De modifier des dispositions spécifiques aux quais;
 - De modifier une disposition spécifique aux droits acquis;
 - De changer le nombre de logements à la zone RES-07;
 - D'ajouter l'usage « Unifamiliale isolée » à la zone PU-01.
- 2) Un appel de commentaires aura lieu le 15 octobre 2024 à 19h30 concernant le premier projet de règlement 23-33. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer doivent se présenter au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.
- 3) Le projet de règlement numéro 23-33, peut être consulté en faisant parvenir un courriel à urbanisme@munfn.ca ou ils sont disponibles sur notre site web www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca

Donné à Ferme-Neuve, ce 11^e jour de septembre deux mille vingt-quatre (2024)

Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, résidant au Lac-Saguay certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h et 16-heures, le 11^e jour de septembre 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site internet de la municipalité de Ferme-Neuve et dans le Journal *L'info de la Lièvre*, édition du 18 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour de septembre 2024.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière